

Préfecture d'Amiens

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION A LA MOBILITE

( Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi)

A conserver par le conducteur

1. Organisme délivrant l'Attestation :

Raison sociale du centre de formation : -----

Nom et Prénom du signataire : -----

Fonction du signataire : -----

Adresse complète du centre de formation :-----

-----

□□□□□

Code postal

-----  
Ville ou Commune

Agrément préfectoral n° : ----- délivré le : -----

2. Identité du stagiaire ayant suivi le stage de formation à la mobilité :

Nom et Prénom du Stagiaire : -----

Adresse complète du stagiaire : -----

-----

□□□□□

Code postal

-----  
Ville ou Commune

Date de naissance : ----- Lieu de naissance :----- Département :-----

Examen d'accès à la profession de conducteur de taxi : obtenu le : ----- Département : -----

Titulaire de la carte professionnelle n° : ----- délivrée le :-----

*Je soussigné,* -----

*Atteste que* ----- *a suivi le stage de formation à la mobilité organisé*

*dans mon établissement du* ----- *au* ----- *afin de poursuivre*

*l'exercice de son activité dans le département du* ----- *.*

Toute fausse déclaration entraînerait d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du code pénal.

A :----- Le : -----  
Signature : (cachet de l'organisme)